



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 20 octobre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

**260, rue d'Amsterdam (suite 400) (lot 4 911 616)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'installation d'un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol dont :

- l'implantation serait en cour avant secondaire au lieu d'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé au tableau 41 de l'article 379 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels;
- la structure de l'escalier serait ouverte au lieu d'être emmurée, tel qu'exigé à l'article 407 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 octobre 2026

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)